

## 2 Politique

## Conseil d'Etat/Installation des hauts magistrats

## Un fort enrichissement de la ressource humaine de la juridiction

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

*De hauts magistrats à l'expérience éprouvée qui arrivent à la juridiction au moment où celle-ci vient de voir ses missions étendues au contentieux électoral.*

**PROMUS** pour les uns lors du Conseil supérieur de la magistrature du 3 juillet dernier, et pour les autres par arrêtés pris en Conseil de greffe, les hauts magistrats et greffiers du Conseil d'Etat ont pris leurs fonctions hier. C'était à la faveur d'une audience solennelle d'installation présidée par le premier président de cette juridiction, René Aboghe-Ella.

Le procureur général du Conseil d'Etat, Jean-Bruno Lependa, dans ses réquisitions, s'est réjoui de la prise de fonction de ces hauts magistrats dont "les parcours rivalisent d'éloges et justifient le choix porté par le Conseil supérieur de la magistrature sur leurs personnes pour officier au sein de cette juridiction, en tout cas la plus haute dans l'ordre administratif". Et leurs biographies respectives lues à l'occasion a de quoi donner raison à l'appréciation laudative du procureur général.

De Mme Honorine Nze Bittege, président de Chambre (qu'il a présentée comme une "icône de la justice") à M. Adrien Mbandinga, commissaire



Photo : Antoine Essone Ndong

La photo de famille après l'installation des hauts magistrats.



Photo : Antoine Essone Ndong

Une vue du public lors de l'audience d'installation.

général-adjoint à la loi ("dont l'absence 5 ans durant a valu au Conseil de porter la marque de l'orphelin") en passant par Andréa Apoungo épouse Amvane,

président de Chambre ("une promotion qui est la récompense d'un juste labeur") et le Conseiller Paul Elie Bekalé ("un dévot passionné de la matière d'éla-

laboration des textes législatifs et réglementaires"), le procureur général a tenu à féliciter chacun d'eux. Il a même demandé que la juridiction "célèbre cette batte-

rie d'allégresse pour cette acquisition que vient de faire le Conseil d'Etat". Percées dans tout leur intérêt, M. Jean-Bruno Lependa a déduit, à juste titre, que ces

nomination de hauts magistrats aux expériences éprouvées devrait éviter à la juridiction "des appréhensions maintes fois exprimées au sujet de la diminution préoccupante de sa ressource humaine".

A l'adresse précisément de ces impétrants, le procureur général, paraphrasant Charles Baudelaire ("bien que l'art soit long et le temps court, ayons le cœur à l'ouvrage") les a invités à davantage d'efforts "pour faire avancer avantagement dans les limites de notre temps l'Etat de droit que tous et chacun, nous appelons de nos vœux".

S'agissant des greffiers, il a souligné la place de choix qui est la leur au sein des tribunaux, Cours et Conseils, car "il n'y a pas de juridiction sans greffiers", avant de demander de leur part "la constance, la probité et la discipline" dans l'exercice de leurs charges. Pour le premier président du Conseil d'Etat, l'arrivée des hauts magistrats tombe à point nommé, au regard des chantiers multiples dans lesquels la juridiction est engagée. Une juridiction qui vient de voir ses missions élargies avec le volet sensible du contentieux électoral. Il s'agit, pour René Aboghe-Ella, que l'ensemble des cadres du Conseil d'Etat s'approprient, dans toute son importance, cette nouvelle donne qui va requérir des principaux animateurs de la juridiction un professionnalisme considérable.

## À propos des dérapages sur l'état de santé du président de la République

## "Agir pour la paix" condamne les actes de nature à troubler la quiétude du peuple

L.R.A.

Libreville/Gabon

LE président de l'association "Agir pour la paix", Ibrahim Membourou, qu'accompagnait Maurice Okalas en charge de la mobilisation, est monté au créneau, mercredi. Dans les locaux de l'incubateur JA Gabon d'Awendjé, il a lu une déclaration où il dénonce les dérapages de ces derniers temps sur l'état de santé du chef de l'Etat. "Depuis 2015, nous avons remarqué, pour le déplorer, la montée vertigineuse de la violence verbale dans une certaine presse écrite et sur les réseaux sociaux. Une situation qui n'est pas de nature à rassurer les populations", a fustigé d'entrée Ibrahim Membourou. Qui a rappelé qu'il n'est un secret pour personne que le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a été victime d'un malaise dont le porte-parole de la prési-

Photo : LRA



Ibrahim Membourou (gauche), président de l'association "Agir pour la paix" et Maurice Okalas lors de leur déclaration.

Photo : LRA



L'assistance à la lecture de la déclaration de "Agir pour la paix".

dence de la République a fait état lors de sa récente communication. "L'état de santé du président de la République n'est en aucun cas un moyen ou une opportunité donnée à qui que ce soit de vilipender sa personne ou sa fonction", a-t-il dénoncé. Et l'orateur d'inviter les chefs de partis politiques, les responsables religieux

et de communautés à diffuser des discours de paix, d'amour, d'unification et de cohésion pour le bien du Gabon. Non sans rappeler aux acteurs politiques qu'il est de leur devoir de conscientiser leurs militants sur les valeurs de paix, d'amour et du respect de l'autre.

Suite au boycott des sénateurs  
Les Précisions du ministère du Budget

SUITE à l'article paru dans L'Union du jeudi 8 novembre 2018, concernant la suspension par les sénateurs de l'audition du ministre du Budget, par rapport à l'examen du projet de loi de Règlement 2017, du fait des arriérés des frais de session de 4 mois non payés par le gouvernement aux sénateurs, le ministre du Budget et des Comptes publics informe l'opinion que le gouvernement a bien payé le mensuel du mois d'août (700 millions de francs) et de septembre (700 millions). Reste à régulariser les frais de la 2e session ordinaire (sénateurs+personnel) pour un montant de 996 millions 640 mille francs.